MAIRIE DE SOLIGNAC



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 27 septembre 2021, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alexandre Portheault, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes COMES, BOURGER, MOURNETAS, COIGNAC, CARLIER, DUPIN, FOURGEAUD. MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, PECHER, BRUNET, RIBOULET, LEYRIS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS.

	Nombres de Co	onseillers Municipaux	
En exercice	Présents	Absents représentés	Absents
19	15	4	0

Procurations et excusés :

Fabrice RECORD donne pouvoir à Alexandre PORTHEAULT, Sylvie GUITARD donne pouvoir à Claude GOURINCHAS, Nicole BAYLE donne pouvoir à Aurélien BRUNET, Laure FERNANDES donne pouvoir à Maryvonne COMES.

Désignation du secrétaire de séance :

Christian RIBOULET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1) Validation du procès-verbal du 20 juillet et du 05 août 2021,

RESSOURCES HUMAINES:

2) Modification du tableau des effectifs,

FINANCES, budget annexe:

- 3) Point sur le projet de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre,
- 4) Questions diverses.

Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

1 - Validation du procès-verbal du 20 juillet 2021 et du 05 août 2021,

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juillet 2021 est validé à l'unanimité. Le procès-verbal du conseil municipal du 05 août 2021 est validé à l'unanimité.

2 - Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe et de créer à compter du 1er novembre 2021 un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, et de modifier le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs doit être modifié de la manière suivante :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	С	2	
Adjoint administratif	С	1	
Agent de maîtrise	С	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	С	4	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ere} classe	С	3	
Adjoint technique	С	5	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principale de 1 ^{ère} classe	С	1	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principale de 2 ^{ème} classe	С	1	
TOTAL GENERAL		18	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er novembre 2021.
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité,
- autorise M. le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote: Unanimité

3 - Point sur le projet de Réhabilitation de la Centrale Hydroélectrique du Moulin de Quatre: Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée :

- Suite à la délibération du 20 juillet 2021,
- Suite à la présentation du projet actuel de rénovation hydroélectrique du Moulin de Quatre, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la poursuite du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide de poursuivre le projet de rénovation hydroélectrique du Moulin de Quatre.

Vote: Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traité. Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Le Maire, **Alexandre PORTHEAULT**